



Déclaration FSU

CDEN Budget des collèges 77 du 4 octobre 2021

Monsieur le vice Président, madame l'inspectrice d'académie

Mesdames messieurs les membres du CDEN

Cette rentrée dans les établissements de notre département a été marquée par le manque de moyens pour accueillir dans des conditions normales tous les élèves. Pour preuve, les maigres ajustements effectués en collège aux mois de juin et juillet pour tenter de pallier les effectifs à 30 élèves ou plus par classe . La DSDEN n'avait pas les moyens de créer une division, elle a en conséquence attribué 12h dans ce cas alors que la dotation normale d'une classe de collège est 29h, ce qui oblige les équipes à rogner sur la dotation des autres divisions. Comme c'est la cas depuis de trop nombreuses années, la Seine et Marne est victime d'une sous estimation chronique et volontaire des effectifs à scolariser. Ministère et rectorat refusent de prendre en compte la dynamique positive d'évolution de la population dans notre département, ne prenant en compte que les flux verticaux mais n'anticipant pas à leur juste valeur les flux horizontaux. Ils renvoient aux enseignants et aux personnels de terrain la gestion de la pénurie et la dégradation du service public qu'ils créent délibérément. Là encore c'est l'engagement des professeurs qui permet d'assurer au quotidien l'enseignement aux élèves dans ces conditions dégradées.

La deuxième caractéristique concerne la rentrée des élèves après un an et demi de pandémie. Le ministre a pour la deuxième année consécutive déclaré que cette rentrée était la plus normale possible, en faisant abstraction des conséquences de la crise sanitaire sur les élèves, des décrochages pour de multiples raisons, dont les effets psychologiques. Plutôt que de créer des postes pour rattraper les retards scolaires, ce ministre continue de supprimer des postes alors que le nombre d'élèves dans le second degré ne cesse d'augmenter. De plus, le protocole sanitaire en cas de COVID dans une classe a été improvisé et mal préparé, une usine à gaz où il fallait séparer les élèves vaccinés des autres, alors que le cadre légal impose la confidentialité médicale. Il faut maintenant refaire dans l'urgence un nouveau protocole basé sur les tests, tests que nous attendons depuis un an et demi sur le terrain, encore faudra-t-il préciser qui les fera passer. Nous ne ne nous étendrons pas sur le ratage de la campagne de vaccination des élèves, les parents devant donner leur consentement trop rapidement après la rentrée sans qu' une réelle information des élèves comme des parents ait pu être réalisée.

Heureusement, le taux d'incidence du virus baisse, élèves, parents et personnels peuvent entrevoir les prochaines semaines avec moins d'inquiétude et d'anxiété, à condition qu'une nouvelle vague ne survienne pas.

Venons en à l'accueil des élèves dans les collèges. Un programme de construction ou d'extension de collèges est en cours pour répondre à l'accroissement du nombres d'élèves et à l'installation de nouvelles familles, qui est une caractéristique de la Seine et Marne. Dans la nouvelle mandature, cette politique sera-t-elle poursuivie ? Les ouvertures prévues à la rentrée 2022 de deux nouveaux collèges à Coubert et Chelles, et celle d'un collège provisoire à Moussy sont elles maintenues ? Ces établissements ne figurent pas dans le tableau

récapitulatif des dotations pour 2022. Bénéficieront-ils d'une dotation spécifique prévue pour leur ouverture et leur fonctionnement au dernier trimestre de l'année civile ?

La réunion de sectorisation du secteur de Chelles s'est tenue. Nous nous permettons de demander une baisse des effectifs du collège Wiczerka, qui est en surcharge depuis plusieurs années. Des réunions de sectorisation sont-elles programmées en cas d'ouverture effective à Moussy et Coubert ? Sur ces secteurs, les collèges de Dammartin en Goële et Mormant sont en tension, il convient de les prendre en compte dans les réunions de sectorisation. D'autre part, nous réitérons notre alerte sur le collège de Saint Fargeau dont l'effectif de plus de 950 élèves est bien trop élevé. Où en est le projet de construction d'un collège dans ce secteur ? Nous rappelons notre demande de limiter la capacité des collèges à 600 pour le bien être des élèves et une ambiance plus propice aux apprentissages. Pour la FSU, la mixité sociale est un levier essentiel dans les stratégies pédagogiques. Nous resterons vigilants sur ce point à l'occasion de chacune des sectorisations examinées.

Quant à la réglementation sur l'amiante dans les bâtiments scolaires, nous rappelons que les collectivités territoriales, donc le conseil départemental, doivent transmettre au service santé et sécurité du rectorat le DTA, document technique amiante, de chaque collège. Cette mesure inclut les logements de fonction. Le DTA doit être revu et renvoyé au rectorat tous les 3 ans.

Par ailleurs, nous attirons l'attention des membres de ce CDEN sur les difficultés que les jeunes collègues enseignants affectés en Seine et Marne rencontrent pour se loger . Beaucoup d'entre eux viennent de province et ne connaissent pas l'Île de France. Le SNES demande une révision des barèmes d'indemnité de résidence en Seine et Marne . Au regard du coût du logement, une forte revalorisation et une refonte du système par zone sont nécessaires.

En outre, nous souhaitons que les jeunes collègues stagiaires ou néo titulaires puissent bénéficier de l'occupation provisoire pour un an des logements de fonction vacants. Le conseil départemental et le rectorat peuvent-ils trouver un accord pour mettre en œuvre une politique dans ce sens ?

D'autre part, nous avons appris par un article du journal La Marne que le conseil départemental souhaite ouvrir les CDI de certains collèges au public en dehors des heures scolaires. Des expérimentations seraient en cours à Villiers Saint Georges et Crouy sur Ourcq. Nous souhaiterions des précisions sur l'organisation mise en place. Nous comprenons bien la nécessité d'apporter un accès à la culture dans des lieux isolés, mais les CDI ne sont pas adaptés à cet usage. Nous sommes très réservés sur ce sujet.

Enfin, nous vous remercions d'avoir pris en compte notre demande de tenir le CDEN sur l'après-midi, en évitant les heures méridiennes qui posent problème.